

## **Quelles sont les prochaines étapes pour les normes de pratique?**

À l'automne 2020, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a contacté les massothérapeutes (autorisés ou non), les clients des services de massothérapie, les éducateurs, les étudiants, les autres intervenants et le public afin de solliciter des commentaires sur le projet de normes de pratique. Ce processus de consultation six semaines s'est déroulé du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 16 novembre 2020.

Près de 1 580 répondants ont fait part de leurs rétroactions dans le cadre d'un sondage en ligne. Merci à tous ceux qui ont participé au processus de consultation!

Ce processus de consultation est l'une des dernières étapes du projet de révision des normes de pratique.

### **Prochaines étapes et mise en œuvre**

L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario analyse actuellement tous les commentaires reçus et travaillera avec le groupe consultatif sur les normes de pratique pour aborder les problèmes recensés. L'ébauche révisée des normes de pratique sera présentée au conseil pour approbation en 2021. La mise en œuvre des nouvelles normes est prévue pour 2022, afin d'accorder aux MTA le temps nécessaire pour se familiariser avec les nouvelles normes de pratique avant leur entrée en vigueur.

Les normes de pratique actuelles demeureront en vigueur jusqu'à la publication des nouvelles normes. Pour obtenir davantage d'informations sur la révision des normes de pratique, veuillez prendre contact avec [practicespecialist@cmtto.com](mailto:practicespecialist@cmtto.com).